

Département  
Du Bas-Rhin

Arrondissement  
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :  
11

-----  
Conseillers en  
fonction :  
09

-----  
Conseillers présents :  
06

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

**Séance**  
**du 13 Septembre 2016**  
**(convocation du 02/09/2016)**

L'an Deux Mil Seize, le 13 septembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

*Etaient présents :*

**Les Adjoints :**

**M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE**

**Les Conseillers Municipaux :**

MME Christine BALLAND, et MM. Hervé ANCEL, Vincent HEBERLE,

**Absent excusé :**

MME Michèle SCHWETTERLE qui donne procuration à M. Abel MANGEOLLE et M. Michaël GRANDJEAN qui donne procuration à M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN

**Absent non excusé :**

M. Christophe KENDZIERSKI

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Hervé ANCEL**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 19/07/2016, Monsieur le Maire décide de passer au point 033/2016 de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

033 / Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non-titulaire

034 / Budget Commune : DM n°1,

035 / Vérification périodique des installations et équipements techniques,

Informations diverses

## **033/ Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non-titulaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, en raison du départ de M. Pascal JEHL en date du 02 Mai 2016,

Le Maire propose au Conseil Municipal,

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet en qualité de non-titulaire.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 4<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 à savoir :

Pour les emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% ;

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (max. 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans le limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée déterminée.

VU la déclaration de vacance de poste n° 1667 du 25/04/2016,

VU l'entretien d'embauche avec M. Loïc DUPARCQ,

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'engager** M. Loïc DUPARCQ à compter du **03 Octobre 2016** en tant qu'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique, à raison de 16/35<sup>ème</sup>.
- **Fixe** la rémunération de cet agent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, Indice Brut 340 – Indice Majoré 321.

## **034/ Budget Commune : DM n°1**

Afin de pouvoir mandater la contribution à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé concernant le transfert de la compétence en matière de PLUI, il est nécessaire de prévoir la somme de 7.500,00€ au compte 6554.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative suivante :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 virement à la section d'investissement	7.500,00			
D-6554 contributions aux organismes de regroupement		7.500,00		
<b> TOTAL</b>	<b> 7.500,00</b>	<b> 7.500,00</b>		
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 virement de la section de fonctionnement			7.500,00	
D-2041511 GFP de rattachement	7.500,00			
<b> TOTAL</b>	<b> 7.500,00</b>		<b> 7.500,00</b>	

### **035/ Vérification périodique des installations et équipements techniques**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions commerciales concernant la vérification périodique des installations et équipements techniques :

PRESTATIONS	SOCOTEC	BUREAU VERITAS
<i>Installations électriques Mairie</i>	50,00 HT	53,00 HT
<i>Installations électriques Eglise</i>	50,00 HT	53,00 HT
<i>Installations électriques Ecole</i>	110,00 HT	53,00 HT
<i>Installations de chauffage Ecole</i>	60,00 HT	40,00 HT
<i>Installations de l'Aire de jeux</i>	90,00 HT	53,00 HT
<b> TOTAL</b>	<b> 360,00 HT</b>	<b> 252,00 HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide** de retenir l'offre de la société **BUREAU VERITAS** pour un montant de **252,00 HT** ;
- **charge** Monsieur le Maire à signer le contrat.

### **Informations diverses**

Le conseil municipal décide de fixer la fête de nos anciens au **dimanche 11 décembre 2016.**

**copie conforme**  
**URBEIS, le 13 septembre 2016**  
**Le Maire :**  
**Rémy ANTOINE-GRANDJEAN**